

Bureau Syndical

02 novembre 2021

Synthèse des travaux



**AFFAIRES DELIBEREES****Versement de fonds de concours**

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE MARIE	Enfouissement abords Hôtel Rocher Blanc	4 918 €	3 303 €	1 615 €
BEDOUES-COCURES	Extension résidence Chapelle-Gomes à Bédoues	18 892 €	17 812 €	1 080 €
BRENOUX	Enfouissement Le Lac	12 765 €	8 510 €	4 255 €
BRENOUX	Génie civil coordonné Le Lac	6 833 €	4 556 €	2 277 €
BRENOUX	Extension STEP Le Lac	4 245 €	3 245 €	1 000 €
CHANAC	Enfouissement et sécurisation Les Ayguières	51 613 €	47 610 €	4 003 €
CHANAC	Extension 3 parcelles artisanales ZA Gallon	19 900 €	17 460 €	2 440 €
CHÂTEAUNEUF DE RANDON	Extension lotissement communal Lou Prat	15 212 €	12 043 €	3 169 €
LAUBERT	Extension réservoir du bourg	17 485 €	15 625 €	1 860 €
MONTS DE RANDON	Extension lot. communal route d'Estables	17 283 €	13 682 €	3 601 €
PEYRE EN AUBRAC	Ext. lot. com. La Chapelle à La Chaze de Peyre	18 233 €	14 434 €	3 799 €
RIMEIZE	Extension résidence Hermet-Court à Mazeirac	6 401 €	5 401 €	1 000 €
SAINT CHELY D'APCHER	Extension résidence Julien-Lantuejoul à Herbouze	6 124 €	5 124 €	1 000 €
CC GORGES CAUSSE CÉVENNES	Ext. réservoir Malpertus Touron à Cassagnas	8 928 €	4 464 €	4 464 €
Total		208 832 €	173 269 €	35 563 €

Régularisations

CASSAGNAS	Extension résidence Hérisson au bourg	7 516 €	5 516 €	2 000 €
VENTALON EN CÉVENNES	Extension résidence Dautry au Ranc	29 560 €	26 140 €	3 420 €
Total		37 076 €	31 656 €	5 420 €

Validation de projets d'enfouissement de réseaux

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux après accord des communes sur leur financement :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE MARIE	BT-GC La Garde poste Gourdon côté Stade	29 412 €	19 608 €	9 804 €
BARJAC	HT-BT-GC Méjantel	185 000 €	135 585 €	49 415 €
GRANDRIEU	BT-GCC Bellelande	21 000 €	14 000 €	7 000 €
GRANDRIEU	BT-GCC La Brugère	29 000 €	19 330 €	9 670 €
MENDE	Fils nus Rue de l'Espérance	21 650 €	14 432 €	7 218 €
MONT LOZERE ET GOULET	BT-GCC Le Barry de Vareilles à Mas d'Orcières	40 000 €	26 700 €	13 300 €
PAULHAC EN MARGERIDE	BT-GCC Bourg	140 525 €	91 683 €	48 842 €
Total		466 587 €	321 338 €	145 249 €

HT : réseau haute tension **BT** : réseau basse tension **GC** : génie civil **GCC** : génie civil coordination réseaux humides

Création de groupements de commandes pour la coordination de travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux de distribution publique d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection de certains réseaux secs ou humides, ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités, mais aussi de permettre la bonne coordination de ces travaux et d'en limiter l'impact pour les riverains, il a été décidé de créer les groupements de commande suivants :

- ✓ **entre la commune de Saint-Bauzile et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **à Rouffiac** ;



- ✓ **entre la commune de Saint-Germain du Teil et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **au bourg, rue Basse et route de Combret** ;
- ✓ **entre la commune de Paulhac en Margeride et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **au bourg**.

Mise en place d'une prestation d'assistance pour la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Face au constat généralisé de l'insuffisance du paiement par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques aux collectivités des redevances dues (RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public ; Redevances locatives des infrastructures d'accueil de communications électroniques appartenant aux collectivités), il a été décidé la mise en place d'un service d'assistance mutualisé auprès des communes pour le contrôle et le recouvrement de ces RODP.

Dans le cadre de ses compétences en matière de réseaux et d'infrastructures, et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, le SDEE est un interlocuteur privilégié pour développer en faveur de ses communes adhérentes, et notamment des plus petites, une action mutualisée de connaissance des réseaux occupant le domaine public. Celle-ci a pour but de permettre aux communes qui le souhaitent, de pouvoir contrôler et maîtriser les montants des redevances dues par les opérateurs.

Cette assistance sera formalisée par la signature d'une convention type retraçant les engagements réciproques de chaque partie, et d'une durée initiale de 3 ans. Les taux de la contribution des communes à ce service ont été fixés :

- ✓ à 20% des sommes récupérées pour la première année ;
- ✓ et à 10% pour les années suivantes.



ECLAIRAGE PUBLIC

AFFAIRE DELIBEREE

Modification des modalités de participation du Parc national des Cévennes (PnC) au titre du programme de rénovation de l'éclairage public réalisé dans le cadre du Plan France Relance

Les nombreuses demandes de financement adressées au Parc national des Cévennes au titre du nouveau programme de rénovation de l'éclairage public réalisé dans le cadre du Plan France Relance, ont contraint le PnC à modifier ses modalités de participation.

Le plan de financement de l'opération, à laquelle le SDEE a souhaité contribuer, s'établit dorénavant ainsi :

	Financement initial	Financement actualisé	Variation
Financement PnC	155 839,17 €	96 057,16 €	-59 782,01 €
Financement SDEE	66 198,80 €	119 443,72 €	+53 244,92 €
Reste à charge communes	109 748,33 €	116 285,42 €	+6 537,09 €
Total HT	331 786,30 €	331 786,30 €	---

C'est donc une enveloppe complémentaire de près de 54 000 € que le SDEE a décidé de débloquer afin de maintenir son accompagnement financier en faveur des communes concernées par ce programme, qui vise également à conforter le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé des Cévennes.





AFFAIRES DELIBEREES

Modalités de participation du SDEE sur les colonnes de collecte sélective enterrées

Pour faire suite aux demandes de certaines collectivités qui, dans le cas d'aménagements spécifiques, souhaitent implanter des colonnes de collecte sélective "enterrées", il a été décidé le versement par le SDEE d'une participation similaire à celle versée pour les colonnes aériennes, soit 1 200 € HT par colonne installée.

Il sera laissé aux collectivités l'opportunité de fournir et d'installer le matériel de leur choix, dans le respect des préconisations techniques du SDEE qui assurera, comme pour les colonnes aériennes et outre leur collecte, l'entretien et la maintenance (hors génie civil et accessoires annexes) de ces équipements.

Expérimentation de la mise en place de compacteurs à carton

Face aux observations formulées par plusieurs élus quant à la problématique de la collecte des cartons, il a été décidé d'expérimenter la mise en place de compacteurs à cartons monoblocs isolés sur deux communes lozériennes, Saint-Germain de Calberte et Vialas, désireuses de bénéficier de cet équipement sur leur territoire du fait de leur éloignement relativement important des déchèteries.

L'implantation de ces compacteurs, d'une capacité de stockage d'environ 20 m³ permettant de collecter environ 3 tonnes de carton, nécessite la mise à disposition par la collectivité d'une plateforme revêtue, alimentée par un raccordement électrique triphasé et accessible par un camion 6x4 de type "ampliroll". Une participation annuelle de chaque collectivité a également été fixée à 2 500 € HT.

Cette expérimentation se déroulera sur 12 mois, à l'issue desquels un bilan sera effectué en vue d'un éventuel déploiement de ce dispositif à l'ensemble du territoire lozérien.

Etude territoriale de collecte séparée des biodéchets

Pour répondre aux obligations réglementaires concernant la collecte séparée et le traitement des biodéchets issues de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 qui imposent :

- ✓ une obligation de tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023 ;
- ✓ l'ajout d'un nouveau seuil d'obligation de tri et de valorisation pour les gros producteurs de biodéchets ;

il a été approuvé le lancement par le SDEE, en charge de la compétence "Traitement" des déchets sur le département, d'une étude territoriale en vue de la collecte séparée, du traitement et de la valorisation des biodéchets, en lien direct avec ses structures de collecte membres et avec ses partenaires techniques et financiers habituels (ADEME/Région).

Adhésion au réseau Compostplus

Toujours dans l'objectif de répondre aux exigences réglementaires de la loi AGEC, le SDEE a décidé d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2022, au Réseau Compostplus, réseau national d'échanges et de mutualisation d'expériences pour la mise en place de solutions de collecte séparée et de traitement des biodéchets.

Ce réseau réunit des élus et techniciens de collectivités pionnières engagées dans le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Grâce aux retours d'expériences de ses membres et en collaboration avec ses différents partenaires, il participe au développement et à la promotion de la filière biodéchets auprès des pouvoirs publics, élus locaux et acteurs de l'environnement. Le Réseau, créé en 2011, compte aujourd'hui 41 collectivités membres représentant plus de 14 millions d'habitants à travers toute la France. Les objectifs du Réseau sont multiples :

- ✓ apporter son expertise au niveau national et européen ;
- ✓ promouvoir la filière des biodéchets en garantissant un retour au sol de qualité ;
- ✓ partager, capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience et les bonnes pratiques des collectivités membres ;
- ✓ mutualiser les besoins des collectivités membres.

Sur la base de la seule compétence "Traitement" détenue par le SDEE et de sa tranche de population comprise entre 50 et 100 000 habitants, le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à 1 500 € (*base grille de cotisation 2021*).



Soutien financier à l'opération de collecte des plastiques agricoles

Il a été décidé le versement d'une aide financière de 5 000 € en faveur de l'Association COPAGE (Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère) qui organise sur le département, depuis plus de 20 ans, la collecte annuelle des plastiques agricoles usagés.

Cette collecte répond au souhait des éleveurs de s'inscrire dans une gestion durable de leurs matériaux, et d'en assurer le recyclage. En 2021, 27 points de collecte ont pu être proposés, permettant la collecte et le recyclage de 596 tonnes de plastiques, en lien avec la filière nationale ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). 1 323 agriculteurs ont participé à cette opération.

Le soutien financier du SDEE au titre de la collecte 2021, en complément du soutien apporté par les structures de collecte sur la mise à disposition ponctuelle des déchèteries et de leurs gardiens pour centraliser ces plastiques, participe à la prise en charge d'une partie des frais de préparation, d'animation, de communication et de coordination de cette collecte annuelle des plastiques agricoles, ainsi qu'à la recherche et au gardiennage des sites de collecte localisés en dehors des déchèteries. Le montant total des frais engagés par l'Association COPAGE pour cette opération s'élève quant à lui à 20 000 €.



VOIRIE

AFFAIRE DELIBEREE

Adaptation de l'allotissement du programme de voirie

Afin de favoriser la concurrence, une modification des périmètres d'allotissement du programme de voirie avait été réalisée en 2021, comprenant :

- ✓ la fusion des secteurs de Peyre en Aubrac, Nasbinals et Fournels ;
- ✓ la fusion des secteurs de La Canourgue, Le Massegros et Chanac ;
- ✓ la fusion des secteurs de St Chély et St Alban ;
- ✓ la fusion des secteurs de Gorges Causses Cévennes et Meyrueis ;
- ✓ la scission en deux secteurs distincts pour Monts de Randon et Châteauneuf de Randon ,
- ✓ la scission en deux secteurs distincts pour Le Bleygard et Villefort.

Pour faire suite aux observations exprimées par différents territoires, il a décidé la scission du secteur 8 "Aubrac Lot Causses Tarn" en trois secteurs distincts :

- ✓ La Canourgue ;
- ✓ Chanac ;
- ✓ Le Massegros.

ADMINISTRATION / FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

RAPPEL DES DOSSIERS RECENTS OU EN COURS

Programme France Relance – Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales"

Rappel des trois dossiers présentés par le SDEE au titre du Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" du programme France Relance, pour lesquels les services de l'Etat ont statué de la façon suivante :



Présentation synthétique du projet	Financement
<p><u>Volet « Accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique pour accompagner la mise en œuvre de ces projets »</u></p> <p>Dans le cadre des missions d'accompagnement proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère en matière d'archivage, de système d'information et de communication, le SDEE souhaite finaliser, grâce au Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" du programme France Relance, une mission d'accompagnement pour améliorer et sécuriser la gestion de ses données numériques. Cette mission comprendra deux volets suivant le détail ci-joint (devis du Centre de Gestion) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide au classement numérique et accompagnement dans la gestion des données numériques - accompagnement à la mise en conformité au RGPD et mise en place d'une charte informatique 	<p>Coût global du projet : 2 910€</p> <p>Montant attribué : 2 910 €</p>
<p><u>Volet « Formation au numérique pour des agents de la collectivité et appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents »</u></p> <p>1/ Le SDEE a validé une mission d'accompagnement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère pour améliorer et sécuriser la gestion de ses données numériques. Dans le cadre de cette mission, une formation des agents de la collectivité est prévue.</p> <p>2/ Avec l'entrée en vigueur du Code de la Commande Publique et plus récemment la réforme des CCAG, le SDEE doit faire évoluer son outil de rédaction et de suivi des marchés publics. La prise en main de ce nouvel outil nécessite la réalisation de formations utilisateurs (prévues début 2022).</p>	<p>Coût global du projet : 5 000€</p> <p>Montant attribué : 5 000 €</p>
<p><u>Volet « Financement d'un projet de transformation ayant un impact concret dans la relation à l'usager »</u></p> <p>Le SDEE procède actuellement au remplacement de son logiciel métier pour le suivi des interventions Eclairage Public, Eau et Assainissement et collecte des déchets. Afin d'améliorer la qualité de service rendu aux collectivités et usagers lozériens pour lesquels il intervient, le SDEE souhaite interfacé cette solution avec un outil SIG permettant à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une géolocalisation des équipements dont la gestion est confiée au Syndicat ; - une amélioration de la connaissance du patrimoine et des interventions réalisées ; - un déclenchement des demandes d'intervention par les collectivités et les usagers depuis une solution mobile et une géolocalisation de l'équipement en défaut. <p>Par la mise en place de cette solution, le SDEE souhaite améliorer et moderniser la gestion des interventions réalisées par ses équipes techniques.</p>	<p>Coût global du projet : 35 000€</p> <p>Montant attribué : 34 969 €</p> <p>(revu à la hausse en raison de l'impact sur les usagers, et la réactivité des interventions aux signalements des anomalies, pannes et dysfonctionnements)</p>

Adhésion au Comité des Œuvres Sociales proposé par le Centre de Gestion

Il a été approuvé l'adhésion du SDEE au Comité d'Œuvres Sociales Languedoc Roussillon (COSLR) proposé par le Centre de Gestion de la Lozère, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce Comité a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle. Il vise à améliorer les conditions de vie, dans les domaines de l'action sociale, des agents en activité ou en fonction, titulaire ou contractuel, et des retraités des collectivités territoriales et établissements publics du ressort territorial des CdG de l'Hérault et de la Lozère, et adhérents à l'association.

Création d'un emploi à temps partiel de secrétaire administratif(ive)

Afin de compenser l'accroissement temporaire d'activité induit par les trois dossiers retenus au titre du Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" du programme France Relance, il a été décidé la création, à compter de début 2022, d'un emploi à temps partiel pour une durée de 12 mois et un temps de travail hebdomadaire d'au maximum 20h. Cet agent sera affecté au SPIC Voies et Réseaux et aura notamment en charge l'établissement de la facturation clients, la rédaction des bons de commande, le contrôle des factures fournisseurs et le suivi d'exécution des marchés de fournitures.

Suppression de poste

Un agent technique ayant bénéficié de la promotion interne 2021 pour être élevé au grade d'agent de maîtrise, il a été procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe qu'il occupait auparavant.

